



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8164^e séance

Mardi 23 janvier 2018, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Umarov (Kazakhstan)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Shen Bo
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Tenya
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens, au début de mon intervention, à présenter des excuses aux membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat pour avoir gâché leur sieste aujourd'hui.

Nous avons demandé la convocation d'une séance publique du Conseil de sécurité parce que la question que nous avons l'intention de soulever est beaucoup trop importante pour que les discussions aient lieu en consultations privées. Nous n'avons rien à cacher. Hier, lorsque nous avons discuté de la Syrie en consultations, nombre de personnes ont évoqué l'importance de créer une nouvelle structure pour enquêter sur les cas d'utilisation d'armes chimiques en Syrie, afin de remplacer le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est pleinement discrédité. Nous n'avons jamais oublié cette question et nous avons constamment rappelé pendant les séances notre volonté de poursuivre les consultations à ce sujet, comme le Ministre, M. Lavrov, l'a signalé au Secrétaire général la semaine dernière. Hier, toutefois, nous n'avons pas pu être à la hauteur de cet appel. Aujourd'hui, sur instructions de notre capitale, j'ai l'honneur d'informer le Conseil de ce qui suit.

La Russie n'a cessé de souligner l'importance d'adopter la démarche la plus sérieuse pour aborder le problème de la fabrication et de l'utilisation d'armes chimiques. Nous nous inquiétons de l'apparition au Moyen-Orient du terrorisme faisant appel aux armes chimiques, qui n'est pas limité au territoire syrien. Malheureusement, le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui n'existe plus, a provoqué l'effondrement de l'enquête qui, d'un point de vue scientifique et technique, a été un échec complet et qui est devenue un instrument de manipulation politique. Grâce à la conduite par des spécialistes russes d'une analyse rigoureuse des conclusions du Mécanisme d'enquête

conjoint, les membres de la communauté internationale et du Conseil de sécurité en étaient bien conscients.

Tenant d'interpréter certains éléments de la démarche russe, la délégation des États-Unis a distribué, pendant les consultations du 9 janvier, un document sur la question. Toutefois, il n'y avait nulle part dans le document la moindre tentative d'aborder la question d'un point de vue professionnel. Ces prétendues réfutations de notre position ne résistent pas à la moindre critique. J'invite les membres du Conseil à prendre connaissance des documents étayant notre position, dans la réponse que nous avons distribuée hier en tant que document officiel du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, soit dit en passant, certains hauts responsables du Département d'État des États-Unis ont formulé de nouvelles accusations sans fondement, alléguant que la Russie ferait entrave au processus de vérification internationale des faits concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous avons déjà répondu à ces affirmations et ceux qui le souhaitent peuvent consulter les remarques faites par le Vice-Ministre russe des affaires étrangères, M. Ryabkov, sur cette question. Personne n'a demandé avec plus d'insistance une enquête supplémentaire – une enquête professionnelle, et non un simulacre – sur les cas d'emploi d'armes chimiques en Syrie, et nous continuons en ce moment même d'essayer de faire en sorte que l'OIAC dépêche ses spécialistes en Syrie afin qu'ils constatent par eux-mêmes les stocks d'armes chimiques que des militants ont abandonnés dans les zones libérées et que le Gouvernement syrien a découverts.

À propos, pendant les consultations d'hier, suite à des informations faisant état de plusieurs cas récents d'emploi de produits toxiques en Syrie – informations qui n'ont pas encore été vérifiées –, les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni, sans attendre, sans preuve et certainement sans enquête, se sont précipités pour affirmer qu'ils étaient l'œuvre de ce qu'ils appellent le « régime » syrien. Ils essaient à présent d'incriminer également la Russie. Le Secrétaire d'État, M. Tillerson, a abordé le sujet à Paris aujourd'hui, lors de la réunion du soi-disant Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, une alliance volontaire. Toute son argumentation se fondait sur un incident qui se serait produit hier dans la Ghouta orientale, mais c'est quasi exclusivement sur la Russie que sa déclaration s'est axée. À ce propos, personne ne trouve étrange que ce prétendu incident, dont la véracité reste à confirmer – de même que l'identité de ses auteurs s'il s'est véritablement produit –, coïncide de façon fort opportune avec la réunion de Paris et la tenue prochaine

de la conférence de dialogue national syrien, à Sotchi? C'est là une coïncidence inouïe.

Certains États persistent à vouloir imposer à tout prix un verdict anti-Damas à l'OIAC, ce qui sape l'autorité de cette organisation respectée. D'autres cherchent à forger un partenariat restreint de combattants de l'impunité en recourant à des formats qui n'ont aucune légitimité.

En novembre dernier, la Russie, aux côtés de parties animées des mêmes intentions, a élaboré un projet de résolution (S/2017/968) qui aurait garanti que les activités du Mécanisme d'enquête conjoint respectaient les normes internationales strictes énoncées dans la Convention sur les armes chimiques et qui assurent une enquête véritablement impartiale et professionnelle. À l'époque, cette initiative avait été bloquée par plusieurs délégations. Nous voulons nous élever au-dessus de ces divergences et proposer la création d'une nouvelle commission d'enquête internationale qui serait à même d'établir les faits dont le Conseil de sécurité a besoin pour identifier ceux qui ont utilisé des produits chimiques comme armes, sur la base d'informations irréfutables et irréfutables, provenant de sources crédibles et transparentes. Cette commission doit agir de manière professionnelle et non politisée. Nous avons préparé un projet de résolution à cet effet, et demandons au Secrétariat de le distribuer. Nous espérons que les membres du Conseil examineront dès que possible notre initiative avec leurs capitales. Nous sommes prêts à tenir des consultations de fond sur ce texte.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La Russie nous a convoqués quasiment sans préavis pour présenter une proposition dont elle espère qu'elle nous distraira de la nouvelle initiative française visant à demander des comptes à ceux qui utilisent des armes chimiques. Aujourd'hui, la Russie fait une fois de plus ce qu'elle sait faire le mieux en ce qui concerne les armes chimiques : elle fuit les faits. Elle a l'audace de donner des leçons au Conseil de sécurité sur la manière de mettre fin à l'utilisation d'armes chimiques. Je sais que je l'ai déjà dit, mais cela vaut la peine d'être répété. Au cours de l'année écoulée, la Russie a exercé son droit de veto à trois reprises pour tuer le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies en Syrie. À elle seule, la Russie a anéanti le Mécanisme, que nous avons spécifiquement chargé d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. La Russie devrait se regarder dans un miroir avant de

nous convoquer au Conseil de sécurité pour parler des armes chimiques.

En début de semaine, nous avons reçu une nouvelle fois des informations selon lesquelles le régime d'Assad aurait utilisé du gaz de chlore contre son propre peuple. Des dizaines de civils ont dû être traités pour asphyxie. Des enfants syriens ne parvenaient littéralement plus à respirer tandis que le gaz de chlore les enveloppait. Ce n'est évidemment pas un hasard si l'attaque au gaz de chlore de cette semaine a, semble-t-il, été commise précisément là où le régime d'Assad tente de reprendre militairement le dessus. Nous savons qu'il emploie ces tactiques inhumaines lorsqu'il veut reprendre le contrôle de territoires, sans se soucier le moins du monde des civils innocents, et nous savons que, depuis des années, la Russie ferme les yeux pendant que ses amis syriens se servent de ces ignobles armes de guerre. La Russie est complice des atrocités commises par le régime d'Assad. Le représentant de la Fédération de Russie évoquera-t-il d'une quelconque manière, aujourd'hui, les souffrances causées par les tactiques barbares d'Assad? La Russie fera-t-elle en sorte qu'Assad réponde de ses actes? Bien sûr que non. Elle ne s'en préoccupe jamais.

Il est donc opportun que la Russie nous ait réunis ici le jour où une nouvelle initiative visant à ce qu'il soit répondu de l'utilisation d'armes chimiques est présentée à Paris. Aujourd'hui, la France a lancé un partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Nous appuyons avec force cette initiative, et nous félicitons la France de son leadership. Plus de 25 pays animés du même esprit se sont unis pour partager et préserver les informations désignant les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques, et pour faire en sorte que les responsables rendent des comptes. Soyons clairs : les États-Unis, aux côtés du Conseil, traqueront sans relâche ceux qui ont utilisé des armes chimiques jusqu'à ce qu'ils répondent de leurs atrocités. La Russie dit avoir des réserves sur cette initiative française qui consiste à mettre en commun les éléments de preuve relatifs à l'emploi d'armes chimiques. Ce n'est guère étonnant. La Russie s'opposait au Mécanisme d'enquête conjoint parce qu'il recueillait des informations factuelles sur ceux qui ont employé des armes chimiques en Syrie. À présent, elle met en doute l'effort français visant à recueillir des informations factuelles sur ceux qui ont employé des armes chimiques. Que peut-on en conclure?

Pour dire les choses simplement, lorsque la Russie n'aime pas les faits, elle tente de changer de sujet. C'est parce que les faits nous ramènent encore et toujours à

la vérité que la Russie veut dissimuler, à savoir que le régime d'Assad continue d'utiliser des armes chimiques contre son peuple. Aujourd'hui, la Russie a encore une fois multiplié les accusations en tous genres. Et encore une fois, ce n'est guère étonnant. La Russie fait souvent des affirmations tendancieuses et sans fondement pour semer la confusion dans les débats sur les armes chimiques. De fait, cela se produit si souvent que nous avons récemment transmis au Conseil de sécurité une analyse écrite détaillée des allégations mensongères de la Russie. Cette lettre est publique et accessible à tous. Nous encourageons tous les membres à la consulter.

Voici le nœud du problème. Le Conseil de sécurité a chargé le Mécanisme d'enquête conjoint de nous dire qui avait utilisé des armes chimiques en Syrie. Dans les cas où les enquêteurs ont conclu que l'État islamique d'Iraq et du Levant était responsable, la Russie n'a rien trouvé à redire. Dès lors que les enquêteurs ont déterminé que le régime d'Assad y avait recouru, la Russie a tenté de trouver n'importe quelle excuse pour discréditer l'enquête et brouiller les pistes, afin de remettre en question ses conclusions. Mais ce n'est pas ainsi que fonctionnent les enquêtes indépendantes. Le fait que des conclusions n'arrangent pas une partie ne signifie pas qu'elle peut les remettre en question. C'est pourquoi nous n'entendons pas accepter une quelconque proposition russe qui nous empêcherait de parvenir à la vérité ou qui politiserait ce qui doit être une enquête indépendante et impartiale. Si les Russes veulent œuvrer de bonne foi à la réalisation de cet objectif, nous sommes prêts à rétablir dès maintenant le Mécanisme d'enquête conjoint, assorti du mandat indépendant et impartial qui lui a été confié à l'origine. Nous n'accepterons rien de moins.

Pour le dire très clairement, les États-Unis sont pour que le principe de responsabilité soit appliqué à tous ceux qui utilisent des armes chimiques. Nous sommes d'accord avec la Russie qu'il faut amener l'État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de l'utilisation de telles armes, comme cela a été établi par le Mécanisme d'enquête conjoint. Mais la différence entre les États-Unis et la Russie est que nous pensons qu'il ne faut dédouaner personne. Les armes chimiques ne doivent jamais être utilisées. La Russie peut continuer de parler autant qu'elle le veut des armes chimiques. Elle peut soulever cette question au Conseil autant de fois qu'elle le voudra. Nous sommes pour le débat. Mais les États-Unis et la communauté internationale ne se laisseront pas duper. Nous restons fermes dans notre détermination à demander des comptes à ceux qui

utilisent des armes chimiques. Nous restons résolus à tout mettre en œuvre pour préserver la norme interdisant leur utilisation. Nous restons à jamais déterminés à faire la lumière sur ce que le régime d'Al-Assad a fait en Syrie et hélas, sur ce qu'il continuera sans doute de faire.

M. Delattre (France) : Nous nous réunissons aujourd'hui à la suite d'informations faisant état d'une nouvelle attaque chimique en Syrie, dans la ville de Douma, qui a fait plus de 20 victimes, dont des femmes et des enfants, de surcroît une attaque sur un site se trouvant dans une zone de désescalade. Nous étudions avec attention tous les éléments disponibles et attendons que les mécanismes d'enquête internationaux opérationnels, en premier lieu la mission d'établissement des faits, fassent la lumière sur les circonstances d'une telle attaque.

Alors que nous commémorerons cette année le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle ont été utilisées, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des armes chimiques produites en quantité industrielle, la persistance d'attaques chimiques en Syrie viole la conscience universelle autant que les normes les plus fondamentales du droit international. Les faits, avérés, démontrent que ce fléau continue de sévir : l'an dernier, le 4 avril en Syrie, plus de 80 personnes, dont des femmes et des enfants, sont mortes après avoir été frappées par un puissant neurotoxique. Quatre ans auparavant, en 2013, 2000 civils syriens avaient été littéralement gazés à la Ghouta, au gaz sarin. Cet emploi d'armes chimiques a été confirmé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'OIAC.

Les responsabilités du régime syrien et de Daech ont pu être clairement établies par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'OIAC et de l'ONU. La France avait, pour sa part, confirmé de manière indépendante la responsabilité du régime syrien dans l'attaque du 4 avril. Depuis 2013, les enquêtes ont relevé plus d'une centaine d'allégations d'utilisation d'armes chimiques, essentiellement en Syrie, mais également en Iraq et en Malaisie. Chlore, sarin, gaz moutarde, VX : ces agents de mort sont revenus sur le devant de la scène internationale, un siècle après les horreurs de la Première Guerre mondiale, et avec eux sont revenues les images terribles des victimes de ces armes de terreur qui nous hanteront longtemps. Nous ne pouvons laisser l'usage de ces armes odieuses se banaliser. Elles déstabilisent des régions entières et menacent notre sécurité à tous. Elles accroissent le risque du terrorisme chimique que

nous redoutons tous. Elles fragilisent également le régime d'interdiction des armes chimiques et l'ensemble des régimes de non-prolifération, sapent l'autorité du droit international, et remettent en cause des décennies d'efforts multilatéraux.

C'est pourquoi il est de notre devoir d'agir. C'est une responsabilité que nous exerçons face à l'histoire et que nous devons, mes chers amis, exercer ensemble. Ce devrait être celle, en conscience, de nous tous – de tous ceux qui se disent attachés au régime de non-prolifération et qui ont contribué à l'élaborer. Soyons clairs. Ceux qui font obstacle à nos efforts de lutte contre l'impunité instaurent une immunité de fait pour les auteurs de ces attaques chimiques. Ils nous empêchent de poursuivre ceux qui ont participé à ces programmes scientifiques, les gouvernements et les entités qui ordonnent ces actes, comme ils nous empêchent de les dissuader de continuer dans cette voie. C'est pourquoi nous ne pouvons laisser faire et regarder ailleurs. Cela d'autant moins, je le dis à nouveau, que le régime de non-prolifération chimique est aujourd'hui le plus élaboré, le plus abouti de tous les régimes internationaux de non-prolifération. Le laisser se fissurer sans réagir, ce serait donc accepter d'affaiblir l'ensemble du régime de non-prolifération des armes de destruction massive que nous avons construit ensemble, pierre après pierre, au cours des décennies écoulées et qui constitue aujourd'hui la colonne vertébrale de l'architecture internationale de sécurité en même temps que l'un des principaux acquis du multilatéralisme.

C'est pourquoi la France a proposé de créer un nouveau partenariat international contre l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques. Ce partenariat a été lancé hier à Paris dans le cadre d'une conférence réunie par le Ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian. Vingt-quatre États ont répondu présents pour réaffirmer leur volonté d'agir ensemble afin de contrer cette menace. C'est le sens des engagements ambitieux que nous avons pris dans le cadre de ce partenariat, parmi lesquels je veux citer, sans prétendre être complet, la transmission et l'échange d'informations sur les auteurs d'attaques à chaque fois que c'est possible; l'engagement d'adopter des sanctions nationales ou internationales contre les entités et les individus concernés; l'assistance au renforcement des capacités des États volontaires en matière de désignation et de sanctions; la publication d'une liste unique et consolidée des noms des personnes impliquées dans ces attaques. Les criminels qui ont pris la responsabilité d'utiliser et de concevoir ces armes barbares doivent

savoir qu'il n'y aura pas d'impunité. Il en va encore une fois de l'avenir de l'ensemble de notre système de sécurité collective : on ne doit pas pouvoir en violer les normes les plus fondamentales sans en subir un jour les conséquences.

Nous n'avons pas pu, en raison de l'obstruction à laquelle se livrent certains pays, renouveler le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint à la fin de l'année passée. Les consultations sur la Syrie d'hier ont confirmé qu'une écrasante majorité du Conseil ne peut pas accepter l'impasse actuelle. Dans ce contexte, nous prenons note de la proposition formulée aujourd'hui par la Russie. Nous l'examinerons à l'aune des principes que je viens de rappeler.

Le nouveau partenariat mis en place à Paris ne vise pas à se substituer aux instruments internationaux et aux mécanismes d'enquête mis en place à l'ONU ou à l'OIAC. Il vise au contraire à compléter et à appuyer cette architecture en mettant à la disposition du système multilatéral et de la communauté internationale un nouvel instrument opérationnel. Il permettra de nourrir les enquêtes et d'aider la justice internationale à faire son travail. Il ne s'agit ni d'un instrument anti-syrien, ni d'un club restreint de pays. Tous les pays qui le souhaitent peuvent rejoindre ce partenariat pragmatique et ouvert, en souscrivant à la déclaration de principes qui le soutient. Par cet engagement, ils démontreront leur attachement au droit, à la stabilité internationale, à la justice et à la sécurité, toutes choses pour lesquelles nous devons mettre un terme à l'impunité des auteurs et des complices d'attaques chimiques. À travers ce partenariat, nous agissons donc pour consolider le régime d'interdiction des armes chimiques, un partenariat dont la première pierre a été posée à Paris et qui incarne notre foi dans un multilatéralisme efficace et exigeant. Afin d'agir sans attendre, je confirme que la France a pris une série de mesures de gel d'avoirs concernant des réseaux impliqués dans des programmes de prolifération d'armes chimiques en Syrie.

Je rappelle, enfin, qu'il n'y aura pas de justice et de paix durable en Syrie sans que soit mis un terme à l'impunité. Comment peut-on continuer à défendre le régime, à affirmer la disposition de ce dernier à discuter de bonne foi et à rechercher une solution politique, alors que ce même régime emploie des armes barbares contre sa propre population? L'écart n'a jamais été aussi grand entre les mots et les actes. Je le redis, c'est à Vienne et à Genève, dans un cadre onusien, que nous devons avancer – et avancer ensemble – pour

une solution politique en Syrie. La mise en œuvre concrète d'une solution politique inclusive établie par la résolution 2254 (2015), qui constitue plus que jamais notre boussole commune, passe par la mise en place d'un environnement neutre en Syrie, à même de garantir, par des engagements clairs du régime, un changement constitutionnel crédible et des élections libres. C'est le seul moyen de mettre durablement un terme à la souffrance des Syriens. Et nous persistons à penser qu'il est nécessaire et possible de rassembler le Conseil de sécurité en ce sens.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Lorsque j'ai entendu aujourd'hui que la Russie avait demandé une réunion d'urgence sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, je me suis réjoui à l'idée que nous allions pouvoir rediscuter d'une question dont le Conseil se doit de rester saisi pour que les responsables répondent de leurs actes. Cette obligation est encore plus pressante aujourd'hui, car le Secrétariat a signalé hier au Conseil une autre attaque odieuse visant des civils. Au moins 21 civils présentant les symptômes d'une exposition au chlore ont été soignés à la suite de cette attaque, à Douma, dans la Ghouta orientale, une attaque qui faisait suite à une autre attaque qui avait été signalée dans la Ghouta orientale le 13 janvier, touchant six personnes.

En 2016, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a déterminé à trois reprises que le régime syrien avait utilisé du gaz chloré pour attaquer des civils. L'an dernier, il est parvenu à la conclusion que le régime avait utilisé du sarin à Khan Cheïkhoun. Alors que le régime intensifie ses attaques contre la Ghouta orientale pour tenter de forcer l'opposition assiégée à se rendre, nous restons profondément préoccupés par la persistance d'informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. N'oublions pas que c'est l'attaque au sarin lancée par le régime en 2013 contre la Ghouta orientale, qui a conduit le Conseil à adopter à l'unanimité la résolution 2118 (2013), dont l'objectif clair était de démanteler le programme d'armes chimiques de la Syrie.

Tout au long de ce processus, la Russie a prétendu agir en tant que puissance de premier plan, en tant que garante. Mais lorsque le régime d'Al-Assad a délibérément violé son obligation de cesser d'utiliser des armes chimiques et continué de le faire au mépris de la vie humaine, la Russie a choisi d'abuser de son pouvoir de veto pour protéger ce régime. La Russie dit qu'elle était favorable au renouvellement du mandat du Mécanisme

d'enquête conjoint et que c'est le reste d'entre nous qui l'avons fait échouer, parce que nous n'étions pas d'accord avec les conditions formulées par la Russie. Pourtant, le projet de résolution proposé par la Russie aurait supprimé la capacité du Mécanisme d'enquête conjoint à enquêter sur le régime d'Al-Assad, qui a été jugé responsable de plusieurs attaques. La Russie a fait clairement savoir à plusieurs reprises qu'elle n'appuierait pas un nouveau mécanisme d'enquête qui aurait le pouvoir de demander des comptes à un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, et il semble, à la lecture rapide de ce dernier texte, qu'elle vise une fois encore à détourner l'attention vers des acteurs non étatiques.

Les Russes ont même affirmé que la Syrie était un signataire en règle de la Convention sur les armes chimiques. Ce n'est pas le cas. Elle n'a pas rempli complètement sa déclaration. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a maintes fois attiré l'attention sur ses incohérences, ses lacunes et ses omissions. La Russie a une grande influence sur le régime d'Al-Assad. Dans l'intérêt du peuple syrien et pour prévenir l'utilisation future d'armes chimiques, nous appelons la Russie à convaincre ses amis syriens de se débarrasser de leurs armes chimiques et de se conformer pleinement aux dispositions de la Convention sur les armes chimiques. En mettant fin au Mécanisme d'enquête conjoint, la Russie a aussi mis fin à ses enquêtes sur les attaques chimiques perpétrées par Daech. Or, les enquêteurs avaient déterminé que ces terroristes avaient mené au moins deux attaques de ce type. Nous condamnons sans réserve Daech pour son utilisation de ces armes ignobles. C'est d'ailleurs une raison de plus pour laquelle nous devons vaincre ces terroristes une bonne fois pour toutes.

Le Royaume-Uni est fier de s'associer au partenariat international contre l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques lancé par nos collègues français aujourd'hui à Paris. L'utilisation d'armes chimiques est barbare, illégale au regard du droit international et doit cesser. Nous devons rétablir un mécanisme permettant de garantir le respect du principe de responsabilité. Nous savons tous où sont les obstacles. Face à cette situation, nous redoublerons d'efforts pour établir la responsabilité de ces crimes.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas est profondément choqué par les attaques à l'arme chimique qui continuent d'être perpétrées en Syrie. Le Secrétariat a informé le Conseil hier d'une attaque qui aurait été commise à l'arme

chimique, la seconde ce mois-ci. Deux projectiles sol-sol ont visé la Ghouta orientale, dégageant ce qui semble être du chlore. Cette attaque a fait 21 blessés qui avaient été exposés au chlore, dont huit hommes, six femmes et sept enfants – sept enfants. Plus choquant encore, on estime à 130 le nombre d'attaques à l'arme chimique commises entre 2012 et 2017, et plus de 60 allégations d'utilisation d'armes chimiques en Syrie doivent encore faire l'objet d'une enquête de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de sa mission d'établissement des faits. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques l'emploi d'armes chimiques par un État ou un acteur non-étatique, quel qu'il soit. Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, l'établissement des responsabilités pour l'emploi d'armes chimiques en Syrie n'est ni facultatif ni négociable. Deuxièmement, il est inacceptable que quatre ans après l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques, sa déclaration ne puisse toujours pas être vérifiée comme étant exacte et complète. Troisièmement, les Pays-Bas utiliseront leur siège au Conseil de sécurité pour braquer les projecteurs sur le principe de responsabilité. Nous regrettons le démantèlement du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Nous étions convaincus du professionnalisme et de l'indépendance de ses travaux, dont les résultats restent valables. Le Conseil doit assumer sa responsabilité à cet égard. Il incombe, en particulier, aux pays membres du Conseil qui ont de l'influence sur la Syrie d'en user pour convaincre le régime syrien de s'abstenir de nouvelles attaques à l'arme chimique, de reconnaître qu'il a utilisé ces armes par le passé et de remplir complètement sa déclaration sur les armes chimiques.

Tant que le Conseil restera paralysé, nous n'aurons cessé de mettre l'accent sur le respect du principe de responsabilité. Nous rechercherons des mesures complémentaires pour que l'impunité ne l'emporte pas. C'est pourquoi nous remercions la France d'avoir pris l'initiative d'établir un partenariat international contre l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques. Les Pays-Bas ont participé à la réunion du partenariat qui a eu lieu à Paris aujourd'hui. L'initiative de Paris vise à recueillir des preuves de l'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit dans le monde. Elle permettra aux États de prendre des mesures pour défendre les normes internationales contre l'utilisation d'armes chimiques. Elle représente un engagement politique à accroître la pression sur ceux qui sont responsables de l'utilisation d'armes chimiques, un objectif auquel le Royaume des Pays-Bas souscrit pleinement. En outre,

le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, et les poursuites devant les juridictions nationales de pays tiers, ainsi que les sanctions restent essentiels pour établir les responsabilités pour les crimes commis contre le peuple syrien. Nous devons utiliser tous les outils à notre disposition pour faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes.

Pour terminer, les Pays-Bas demeurent convaincus qu'un renvoi de la situation en Syrie à la Cour pénale internationale à La Haye constitue de loin la meilleure solution pour établir les responsabilités des crimes extrêmement graves qui ont été commis en Syrie.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Hier, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, sur une nouvelle attaque à l'arme chimique qui aurait été commise en Syrie. Des allégations d'utilisation de ces armes continuent d'être signalées. Il y a une soixantaine de cas d'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie, qui sont actuellement examinés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et sur lesquels ses missions d'établissement des faits continuent d'enquêter et de faire rapport, dont un cas d'attaque au sarin à Latamné en mars de l'année dernière.

Je voudrais réitérer une fois encore que la Suède condamne l'emploi d'armes chimiques dans les termes les plus vigoureux. Il s'agit d'une violation grave du droit international humanitaire et leur utilisation en temps de conflit armé constitue un crime de guerre. Traduire en justice les auteurs de ces crimes reste une priorité majeure. Ils ne doivent pas rester impunis. C'est la raison pour laquelle nous avons participé à la réunion du partenariat international contre l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques qui s'est tenue aujourd'hui à Paris. En tant que membre du Conseil et du Conseil exécutif de l'OIAC, la Suède attache une grande importance à tous les efforts internationaux visant à lutter contre l'utilisation et la prolifération d'armes chimiques par des acteurs étatiques et non étatiques, où que ce soit dans le monde. Nous sommes certains que l'initiative française complètera et appuiera nos efforts collectifs dans les enceintes multilatérales, ainsi que les mécanismes multilatéraux en place pour parvenir à l'unité autour de ces objectifs importants.

Je pense notamment à la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne du Conseil des droits de l'homme et au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, qui jouent un rôle important dans la collecte d'informations.

Il est fort regrettable que les membres du Conseil ne soient pas parvenus à se mettre d'accord sur la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Il est crucial d'établir sans attendre un nouveau mécanisme impartial et indépendant afin de déterminer les responsabilités. Le Conseil doit s'unir et parler d'une seule voix. Nous devons regarder vers l'avenir et surmonter nos divergences afin de protéger le régime international de désarmement et de non-prolifération et de garantir l'application du principe de responsabilité, ce qui devrait être possible si chacun s'engage de façon sérieuse, constructive, sincère et en toute bonne foi. Nous sommes disposés à participer à un tel effort pour permettre au Conseil de s'acquitter pleinement de ses responsabilités.

Mme Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Nous sommes profondément préoccupés par l'utilisation présumée d'armes chimiques dans la Ghouta orientale, qui constitue une violation claire du droit international et mérite d'être condamnée dans les termes les plus fermes. Cet emploi présumé d'armes chimiques ainsi que d'autres incidents, notamment à Tell Méniss, montrent la nécessité d'amener les coupables à rendre des comptes. L'impunité n'a pas droit de cité à cet égard.

Nous sommes favorables à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour combler le vide laissé par le non-renouvellement du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, et ce afin que nul ne reste impuni pour avoir utilisé des armes chimiques, qui causent des dégâts et des souffrances inacceptables. Ceux qui commettent des attaques chimiques doivent réaliser qu'ils auront à répondre de ces actes qui sont un affront à l'humanité et aux règles élémentaires de la civilisation.

Nous appuyons les efforts inlassables que déploie l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous sommes convaincus que c'est au Conseil de

sécurité qu'il incombe de mettre solidement en place une institution adaptée pour enquêter sur les cas présumés d'utilisation d'armes chimiques.

Je saisis cette occasion pour remercier la France d'avoir organisé aujourd'hui une réunion de haut niveau afin de lancer une nouvelle initiative visant à protéger les valeurs fondamentales qui sous-tendent la crédibilité du régime de non-prolifération des armes chimiques créé par la Convention sur les armes chimiques. La Pologne s'est associée à ce nouveau partenariat avec pour unique but d'utiliser tous les outils à notre disposition pour mettre fin à l'impunité des responsables d'attaques chimiques et pour promouvoir et compléter les normes et mécanismes existants en matière de lutte contre l'utilisation d'armes chimiques. Nous attendons avec intérêt de nous pencher sur cette question au Conseil dans les mois à venir.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a la responsabilité éminemment délicate de contribuer à prévenir l'utilisation d'armes chimiques, ce qui suppose d'identifier et de juger ceux qui commettent de telles atrocités, notamment en Syrie.

Le Pérou a participé aujourd'hui à la réunion convoquée par la France en vue de créer un partenariat pour lutter contre l'impunité de l'emploi d'armes chimiques, et une déclaration de principes a été adoptée à cette occasion. Dans ce document sont consignées diverses mesures pour faire en sorte que les personnes et entités responsables de l'emploi d'armes chimiques soient traduites en justice. Durant cette réunion, l'Ambassadeur du Pérou en France a mis plus particulièrement l'accent sur le paragraphe 3 du mandat envisagé, qui avait été distribué au préalable, où il est dit expressément que l'objectif de cette initiative n'est en aucun cas de remplacer, dupliquer ou supplanter les mécanismes internationaux d'enquête chargés de la même mission. Notre ambassadeur en France a exprimé sa satisfaction à cet égard, dans la mesure où le Pérou, en tant que membre du Conseil de sécurité et du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, encourage les instances compétentes à prendre les mesures qui s'imposent.

Le Pérou condamne dans les termes les plus énergiques la non-application du principe de responsabilité aux cas répétés d'emploi d'armes chimiques en Syrie, car il estime que cela compromet les régimes internationaux dans ce domaine et affaiblit les efforts de paix dans la région.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est profondément préoccupée par l'emploi d'armes chimiques en Syrie et exprime toute sa sympathie au peuple syrien en proie à la souffrance.

La position de la Chine sur les armes chimiques est claire et invariable. Nous sommes résolument opposés à l'utilisation d'armes chimiques par tout pays, groupe ou individu, quelles que soient les fins et les circonstances. L'emploi d'armes chimiques est inacceptable, en tout lieu et en tout temps. La Chine est pour que des enquêtes approfondies, objectives et équitables soient réalisées sur ce type d'incidents afin d'établir des conclusions qui résistent à l'épreuve du temps et de faire la lumière sur les faits pour traduire les auteurs en justice.

La Chine accueille positivement le projet de résolution distribué par la délégation de la Fédération de Russie en vue de mettre en place un nouveau mécanisme d'enquête sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Elle apprécie à leur juste valeur les efforts que déploie la Russie au sein du Conseil de sécurité pour faire avancer les travaux sur la question des armes chimiques en Syrie. Elle examinera attentivement le projet de résolution et participera activement aux consultations à son sujet.

Il est impératif de mettre en place un nouveau mécanisme d'enquête pour établir toute la vérité et dissuader les acteurs syriens d'utiliser à nouveau des armes chimiques. Nous espérons que les membres du Conseil participeront aux consultations dans un esprit constructif et s'efforceront de parvenir à un consensus sur la mise en place d'un nouveau mécanisme.

La question des armes chimiques syriennes est étroitement liée au règlement politique de la question syrienne, et cela exige d'adopter une démarche globale, équilibrée et intégrée. La Chine appuie le rôle du Conseil de sécurité et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en tant que principal moyen de régler la question des armes chimiques en Syrie. Nous espérons que toutes les parties concernées adopteront une attitude constructive et rechercheront des solutions adaptées dans le cadre des consultations. Nous devons maintenir l'unité du Conseil et coordonner nos efforts avec ceux des parties concernées pour promouvoir activement le processus politique en Syrie.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie réitère sa condamnation ferme et catégorique de l'emploi d'armes chimiques et de l'utilisation de matières chimiques à des fins militaires, car elle estime que ces actes sont

injustifiables et criminels, en tout lieu, à tout moment et quels qu'en soient les auteurs. Nous estimons que rien ne saurait justifier l'emploi de ces armes, par quiconque et en toutes circonstances, car cela constitue une violation grave du droit international et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques l'utilisation présumée d'armes chimiques dans la ville de Douma, dans la Ghouta orientale, qui doit faire l'objet d'une enquête jusqu'à ce que les responsables soient démasqués, traduits en justice et que leurs actes ne restent pas impunis.

Pour toutes ces raisons, nous réaffirmons notre appui aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de la Mission d'établissement des faits. Cependant, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, nous insistons sur la nécessité urgente de disposer d'un mécanisme d'enquête doté d'un mandat clair afin de procéder à une enquête méthodique, transparente, technique, fiable, qui soit appuyée par tous et entièrement dépolitisée. Nous devons nous doter d'un mécanisme capable de mener une enquête indépendante, impartiale, approfondie et concluante afin que les auteurs de ces terribles actes rendent des comptes.

Nous estimons que pour que ce mécanisme soit indépendant et transparent, il faut éviter d'instrumentaliser le Conseil de sécurité en faisant entrer dans cette salle les intérêts géopolitiques présents sur le terrain. Nous avons un défi à relever, à savoir démontrer à la communauté internationale l'unité du Conseil. Pour ce faire, il faut éviter de transformer le Conseil en une caisse de résonance d'affrontements belliqueux et surtout de transposer dans cette salle les intérêts immédiats qui prévalent sur le champ de bataille.

À cet égard, nous saluons la proposition présentée aujourd'hui par la Fédération de Russie. Nous allons étudier le texte et nous espérons que des négociations seront organisées dans les meilleurs délais et qu'elles déboucheront sur la création d'un mécanisme d'enquête indépendant, à la disposition du Conseil et de la communauté internationale.

Nous devons remédier au déficit de confiance au sein du Conseil. En outre, nous ne devons jamais oublier qu'aucune initiative, aussi bien intentionnée qu'elle soit, ne doit prendre le pas sur nos responsabilités, telles qu'énoncées dans la Charte des Nations Unies.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : L'utilisation continue d'armes chimiques en Syrie est l'un des aspects les plus déplorable de cette crise qui

depuis sept ans. La situation est d'autant plus déplorable que nous constatons qu'il y a une absence totale de justice et de responsabilisation et que tous les criminels qui ont contribué et participé à de tels crimes à l'encontre de civils continuent de jouir de l'impunité.

Après l'attaque à l'arme chimique perpétrée dans la Ghouta orientale, dont les victimes étaient pour la plupart des civils, le Conseil a fait preuve d'unité et de détermination pour prévenir la répétition de ces crimes et pour veiller à ce que leurs auteurs soient traduits en justice, en adoptant la résolution 2118 (2013). Malheureusement, nous continuons de recevoir des informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, dont celles qui nous ont été communiquées hier par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, concernant une attaque à l'arme chimique perpétrée le 13 janvier dans la ville de Douma.

Nous voudrions donc exprimer notre déception face à l'incapacité du Conseil de sécurité de parvenir à un consensus sur la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui, à notre avis, s'est acquitté de ses fonctions avec impartialité, avec professionnalisme et en toute indépendance. Dès lors, le non-renouvellement de ce mandat signifie que nous ne disposons d'aucun outil de responsabilisation en Syrie et que par conséquent, les auteurs de ces crimes vont rester impunis. Il n'y a aucune garantie que ces individus ou tout auteur de tels crimes à l'avenir seront amenés à répondre de leurs actes.

L'État du Koweït a une position ferme fondée sur des principes : nous condamnons fermement toute utilisation d'armes chimiques, à tout moment, où que ce soit et quels qu'en soient les auteurs, car il s'agit d'une violation grave du droit international. Nous insistons sur le fait que les auteurs de tels actes doivent rendre des comptes, qu'il s'agisse d'individus, d'entités, de groupes non étatiques ou de gouvernements. C'est à nous, en tant que membres du Conseil de sécurité, qu'incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, nous devons rechercher des solutions de rechange à même de dégager le consensus parmi tous les membres du Conseil de sécurité pour garantir l'indépendance, l'impartialité et le professionnalisme de tout nouveau mécanisme en vue de prévenir l'impunité.

Nous prenons note du projet de résolution dont nous sommes saisis, en vue de la mise en place d'un

nouveau mécanisme. Nous tenons à rappeler le libellé clair et ferme de la résolution 2118 (2013), qui indique que les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne doivent répondre de leurs actes. À cet égard, l'État du Koweït se félicite de l'initiative de la France, qui a convoqué la réunion de Paris sur un partenariat international contre l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques. Aux côtés de plusieurs autres pays, l'État du Koweït a participé à cette réunion pour souligner l'importance qu'il y a à garantir la justice et le respect du principe de responsabilité et à traduire dans les faits le principe de la lutte contre l'impunité. Nous appuyons les mécanismes internationaux mis en place par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'homme en Syrie.

Pour terminer, nous voudrions mettre l'accent sur l'importance cruciale de l'unité du Conseil de sécurité pour faire face à toutes les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, comme cela a été le cas s'agissant des décisions importantes relatives à la crise syrienne qui ont fait l'objet d'un consensus au sein du Conseil, notamment la résolution 2118 (2013) sur les armes chimiques, la résolution 2165 (2014) sur la situation humanitaire et la résolution 2254 (2015) sur le processus politique.

M. Tanoh-Boutchoué (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie la Fédération de Russie d'avoir appelé à la tenue de la présente séance d'urgence du Conseil en vue de parler, encore une fois, de la question de l'utilisation d'armes chimiques, en général, et en Syrie, en particulier, où, semble-t-il, cette terrible arme est utilisée.

Mon pays, qui est contre l'utilisation d'armes chimiques, a ratifié la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction afin de montrer à la face du monde sa détermination à œuvrer avec les autres acteurs internationaux à l'élimination totale de ce type d'armes. C'est à cet effet qu'il a signé, ce jour-même, le 23 janvier 2018 à Paris, la déclaration de principes, issue de la réunion organisée à l'initiative de la France, sur le thème « Combattre l'impunité : Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques ».

La Côte d'Ivoire apporte son plein soutien à cette initiative et condamne avec fermeté toute utilisation d'armes chimiques, quels qu'en soient les raisons et les

auteurs. Profondément attachée aux valeurs d'équité et de justice, la Côte d'Ivoire voudrait appeler l'attention du Conseil sur la nécessité de mettre en place un nouveau mécanisme consensuel devant œuvrer à lutter contre l'utilisation des armes chimiques.

En cela, elle salue l'initiative russe de proposer la mise en place, à travers une résolution, d'un nouveau mécanisme. Ce mécanisme sera chargé, comme le précédent, – nous l'imaginons – d'identifier les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques en général. Dans le cas particulier de la Syrie, les auteurs de tels actes doivent être identifiés et amenés à répondre de leurs actions. L'inaction du Conseil sur cette importante question serait un mauvais signal et un message d'encouragement en direction de ceux qui s'adonnent impunément à l'utilisation d'armes chimiques.

Pour finir, ma délégation invite le Conseil à l'action, de façon consensuelle et coordonnée, afin de mettre en place un nouveau mécanisme, car notre action doit nous amener non seulement à protéger et à aider les victimes, qui vivent le martyre d'une guerre interminable en Syrie, mais également à œuvrer à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Pour la République de Guinée équatoriale, la question que nous abordons aujourd'hui, à savoir l'utilisation d'armes chimiques, est d'une importance capitale, et leur pratique, à savoir leur utilisation, par n'importe quel pays, acteur étatique ou non, est rejetée et condamnée catégoriquement par la République de Guinée équatoriale. C'est pourquoi nous condamnons, dans les termes les plus fermes, les attaques à l'arme chimique qui ont eu lieu récemment en Syrie. La question de l'utilisation de ces armes en Syrie, que nous abordons ici, est une question sur laquelle il n'existe pas de consensus ni d'unanimité parmi les membres du Conseil de sécurité, en ce qui concerne ceux qui utilisent ces armes. La République de Guinée équatoriale comprend que le Conseil de sécurité doit aborder la question de la non-utilisation d'armes chimiques dans un esprit d'entente et d'unanimité afin de lutter contre l'impunité et d'envoyer ainsi un message sans équivoque à ceux qui les ont utilisées, qui sont en train de les utiliser ou qui ont l'intention de les utiliser, en sachant qu'ils devront répondre de leurs actes. Nous le répétons une fois encore, la Guinée équatoriale condamne catégoriquement la production, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive.

Si nous devons prendre des mesures appropriées contre quiconque a utilisé ces armes, les responsables doivent être clairement identifiés, de sorte que cette identification ne laisse place à aucun doute. C'est pourquoi, face à l'absence d'unanimité parmi les membres du Conseil, et face à la nécessité d'identifier clairement le ou les responsable(s) de l'utilisation de ces armes, nous sommes d'avis que la proposition que vient de présenter la délégation de la Fédération de Russie mérite d'être considérée, pour créer ainsi une nouvelle occasion de mener à bien une enquête totalement transparente, dont les résultats devront être acceptés par les membres du Conseil, suscitant ainsi l'unanimité et le consensus au sein du Conseil, et pour prendre les mesures nécessaires contre le ou les auteur(s) des actes si ignobles que représente l'utilisation d'armes chimiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kazakhstan.

Nous sommes profondément inquiets de constater que des armes chimiques sont encore utilisées en Syrie. Il est regrettable que ces armes inhumaines et illégales soient utilisées dans le but spécifique d'intimider les citoyens ordinaires, étant donné qu'elles touchent surtout des civils sans protection. De même, il est décourageant de constater l'absence d'unité et la confrontation grandissante entre les parties sur le dossier chimique, ce qui entrave notre capacité de répondre à cette menace de manière appropriée. Par conséquent, il est urgent de commencer à penser à mettre au point un nouvel outil d'enquête qui puisse contrer efficacement tous les crimes chimiques de ce genre. Tout retard ou toute inaction de la part du Conseil pourrait mener à une augmentation de ces actes en l'absence de projets et de mécanismes clairs pour mettre un terme à l'impunité.

Nous saluons la proposition de la Fédération de Russie visant à mettre en place un nouveau mécanisme, ce qui représente une nouvelle occasion pour nous d'examiner la question. Étant donné que nous devons repartir de zéro avec la mise en place d'un mécanisme d'enquête, nous devons tenter de le faire correctement dès le départ, sur la base du consensus. Ce mécanisme doit être impartial, dépolitisé, professionnel et représentatif, et être doté d'un mandat clair qui écartera tout doute et garantira la crédibilité de son travail. Cela ne signifie pas que nous pensons que le mécanisme précédent n'était pas adapté à l'objectif visé, mais il est évident que la responsabilité va nécessairement de pair avec un Conseil de sécurité qui soit uni dans son processus de

prise de décisions. Le Kazakhstan est prêt à contribuer et à aider à trouver le meilleur moyen d'avancer ensemble.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je prends la parole non pas pour exercer un droit de réponse, mais simplement pour clarifier notre position. Il est regrettable que mon amie M^{me} Haley ait quitté la salle. Elle a mentionné que nous avons convoqué cette séance aujourd'hui à la dernière minute, ce dont je m'excuse. Toutefois, je crois me souvenir que nous avons souvent été convoqués à une séance à la dernière minute par M^{me} Haley, et nous sommes disposés à l'être encore. J'aimerais qu'on lui fasse savoir que je fais cela parce que je suis toujours très heureux de la voir ici.

Une fois de plus, toute la déclaration faite par les États-Unis aujourd'hui portait sur la Russie. Le fait qu'ils rejettent dès le départ notre proposition de projet de résolution en dit long. Cela révèle une fois de plus une réalité que, malheureusement, nous connaissons bien. Les États-Unis n'ont pas besoin d'un mécanisme professionnel indépendant. Non seulement les États-Unis trahissent une vérité, mais ils se trahissent également eux-mêmes aux yeux de la communauté internationale. Qu'il me soit permis d'exprimer clairement ce que j'ai déjà demandé sous forme de question rhétorique. Ce n'est pas un hasard si les allégations – qui resteront des allégations jusqu'à ce qu'elles soient confirmées – d'utilisation d'armes chimiques dans la Ghouta orientale sont apparues à la veille de certains événements politiques importants pour la Syrie, de la réunion de Vienne et de la conférence du dialogue

national syrien à Sotchi. En outre, je le répète une fois encore, pourquoi les États-Unis auraient-ils besoin d'un mécanisme d'enquête lorsque hier et aujourd'hui, avant qu'une quelconque enquête ne soit menée, ils ont affirmé, apparemment sans l'ombre d'un doute, que c'est le Gouvernement syrien qui est responsable de ces actes? Ils assument le rôle à la fois du juge et de procureur.

Les États-Unis comprennent-ils au moins qu'ils se trahissent eux-mêmes en agissant de la sorte? S'ils souhaitent véritablement mettre en place un mécanisme professionnel, indépendant et attributif, alors ils devraient au moins lire le projet de résolution avant de le rejeter. N'avons-nous pas discuté d'un nouveau mécanisme avec les membres du Conseil lors de la conclusion des nombreux actes du spectacle politique entourant la fermeture du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies? Nous n'avons pas programmé notre projet de résolution pour qu'il coïncide avec un événement ou un partenariat quelconques.

Toutefois, je tiens à répéter une chose dont j'ai déjà parlé au cours d'une séance du Conseil sous la direction du Président Nazarbayev le 18 janvier, à savoir qu'aucune commission, aucun partenariat ni aucun prétendu mécanisme indépendant dans ce domaine ne pourra être légitime tant qu'il ne sera pas approuvé par le Conseil de sécurité. Cela doit être notre prémisse. J'aimerais me faire l'écho de ce que le Représentant permanent de la Suède – et il n'a pas été le seul – a dit dans sa déclaration, à savoir que nous devons surmonter nos divergences, nous engager dans un dialogue et tenter de restaurer l'unité que le Conseil a perdue. C'est l'objectif de notre proposition.

La séance est levée à 16 h 10.